

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 21 FEVRIER 2014			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	TAILLARDAT Denis BROCHEC Christian	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre EXPERT Robert MONJALET Vincent	LESCOMBE Solange MAZET Mylène DUBUFFET Christiane	DUBOURG Marie-Jeanne PERUCH Franck
ABSENT EXCUSE	FRITSCH Marie-Christine FOUQUESOLLE Patricia		
PROCURATION	FRITSCH Marie-Christine donne procuration à TEYSSIER Jean-Pierre FOUQUESOLLE Patricia donne procuration à PERUCH Franck		
SECRETAIRE DE SEANCE	BARJOU Jean-Pierre		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 06/12/2013)

- Le compte-rendu précédent est approuvé avec 14 voix Pour et une Abstention (M. TEYSSIER).

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1/ Vote du CG 2013 :

M. le Maire communique au conseil les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal pour la commune qui présente un déficit de 33 278.86 € en investissement et un excédent de 478 439.62 € en fonctionnement hors restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte.

2/ Vote du CA 2013 :

M. le Maire quitte la salle.

M. EXPERT, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif,

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 478 439.62 € et le déficit d'investissement de 33 278.86 €, en concordance avec le compte de gestion.

Les restes à réaliser d'investissement pour un montant de 18 820 € en recettes et 307 134 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour et 5 Abstentions (FRITSCH – FOUQUESOLLE – DUBOURG – TEYSSIER – EXPERT) vote le compte administratif 2013.

3/ Affectation du résultat :

M. le Maire revient.

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 478 439.62 € et le déficit d'investissement de 33 278.86 €, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur BOIRAC, Receveur Municipal. Compte tenu des restes à réaliser d'investissement pour un montant de 307 134 € en dépenses et de 18 820 € en recettes, il est nécessaire, pour financer tous les restes à réaliser, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de 2013, soit 340 418.86 € en section d'investissement. Le résultat excédentaire de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2014 sera de 138 021.06 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation ci-dessus.

4/ Décision modificative du Budget n°1 Lotissement :

Suite à un problème rencontré avec le logiciel de comptabilité, qui n'avait pas pris en compte pour le Budget Primitif de 2013 les écritures d'ordres liées aux variations des en-cours, des stocks et au transfert des charges, il convient de voter les écritures d'ordres ainsi que l'annulation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. En effet, cela crée un suréquilibre en investissement et un déséquilibre en fonctionnement. M. le Maire propose donc les

écritures comptables suivantes, afin de régulariser la situation et de maintenir équilibre et cohérence dans les comptes municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix Pour et 1 Abstention (EXPERT), valide les propositions de modifications budgétaires ci-dessous détaillées :

INVESTISSEMENT	Exercice 2013		
	DEPENSES		RECETTES
021 - Virement de la section de Fonctionnement			-54 426.17 €
3555-Travaux aménagés charges transférées	81 607.00 €		
1641- Emprunts en euros	3.84 €		
3355- Travaux			23 653.62 €
3555- Terrains aménagés			112 383.39 €
FONCTIONNEMENT			
023 – Virement à la section d'Investissement	-54 426.17 €		
658 – Charges diverses	- 3.84 €		
608- Frais accessoires terrains	4 783.00 €		
7133- Variation des en-cours	23 653.62 €		
71355- Variation des stocks	112 383.39 €		
71355- Variation des stocks			81 607.00 €
796- Transfert des charges financières			4 783.00 €
TOTAL	168 000.84 €	TOTAL	168 000.84 €

5/ Vote du CG 2013 Lotissement :

M. le Maire communique au conseil les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal pour la commune qui présente un excédent de 4.66 € en investissement et 8.78 € en fonctionnement hors restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte.

6/ Vote du CA 2013 Lotissement :

M. le Maire quitte la salle.

M. EXPERT, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif,

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 8.78 € et l'excédent d'investissement de 4.66 €, en concordance avec le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2013.

7/ Affectation du résultat Lotissement :

M. le Maire revient.

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 8.78 € et l'excédent d'investissement de 4.66 €, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur BOIRAC, Receveur Municipal. Compte tenu des résultats de 2013, le résultat final à reporter sur l'exercice 2014 en section d'investissement est un excédent de 4.66 €. Le résultat excédentaire de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2014 sera de 8.78 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation ci-dessus.

8/ Vote du CG 2013 Photovoltaïque :

M. le Maire communique au conseil les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal pour la commune qui présente un excédent de 20 948.62 € en investissement et 18 381.67 € en fonctionnement hors restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte.

9/ Vote du CA 2013 Photovoltaïque :

M. le Maire quitte la salle.

M. EXPERT, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif,

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 18 381.67 € et l'excédent d'investissement de 20 948.62 €, en concordance avec le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2013.

10/ Affectation du résultat Photovoltaïque :

A la fin de l'exercice, l'excédent de fonctionnement est de 18 381.67 € et l'excédent d'investissement de 20 948.62 €, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur BOIRAC, Receveur Municipal. Le résultat final à reporter sur l'exercice 2014 en section d'investissement est de 20 948.62 €. Le résultat excédentaire de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2014 sera de 18 381.67 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation ci-dessus.

11/ Renouvellement CAE :

Pôle Emploi Marmande a informé M. le Maire que la commune a la possibilité de renouveler le contrat CAE de Monsieur BURNIAUX pour une durée de 12 mois, toujours avec une durée hebdomadaire de 20h et pris en charge à 85 % par l'Etat. Monsieur BURNIAUX étant sérieux et assidu, M. le Maire propose de renouveler son contrat pour 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 03/04/2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour une durée hebdomadaire de 20 h sur 12 mois et autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Etat.

12/ Convention retraite 2014/2016 avec le CDG 47 :

En vertu de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les centres de gestion peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales. Les centres de gestion sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Dans ce cadre, le CDG propose deux nouvelles conventions enrichies de nouvelles missions qui prendront le relais de l'ancienne convention triennale à laquelle nous avons adhéré en 2011 pour les exercices 2011/2012/2013. Ces conventions permettront en particulier le traitement officiel des demandes des agents en activité et le renforcement des moyens humains dédiés. L'une concerne les agents relevant du CNRACL (28h/sem et plus), et l'autre les agents IRCANTEC (- de 28h/sem).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer aux deux conventions avec le CDG pour 2014/2015/2016,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.**

13/ Convention Flux test à façon pour le passage au PES avec le CDG :

Dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 27/06/2007 modifié, portant application de l'article D 1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations de comptabilité publique, et notamment de la mise en œuvre d'un nouveau Protocole d'Echange Standard (PES), avant le 1^{er} janvier 2015, d'une part, et de la convention de partenariat CDG 47 – DDFIP 47 « pour une modernisation de la gestion publique locale » signée le 11/04/2013, d'autre part, le CDG 47, compte tenu de son expertise, a développé une prestation de réalisation des « flux test à façon pour le passage au PES ».

Cette prestation a pour objet de confier au CDG 47 les missions suivantes :

- Produire des flux informatiques de test, sous forme de fichiers XML, représentatifs de toutes les opérations comptables réalisées sur l'exercice précédent, pour chaque budget géré par la collectivité,
- Les déposer dans l'outil PESOS (Protocole d'Echange Standard Outil de Suivi), via le portail de la gestion publique (Hélios),
- Les soumettre aux correspondants dématérialisation de la DDFIP pour contrôle de conformité et validation, préalablement à tout passage au PES en production.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer à la convention « Flux test à façon pour le passage au PES » proposé par le CDG 47,**
- **Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.**

14/ Permanences électorales des 23 et 30 mars 2014 :

Les tableaux des permanences électorales des 23 et 30 mars 2014 sont établis.

15/ Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil que :

- a- Les cartes de vœux reçues sont à la disposition des élus au secrétariat,
- b- Il a reçu les remerciements de l'association du Souvenir Français suite au versement de la subvention,
- c- Il communique le rapport annuel de collecte de vêtements et chaussures effectué par Le Relais sur la commune de Lauzun, cela représente 5kg par habitants,
- d- Les travaux de reconstruction du garage avenue de Schlierbach sont terminés,
- e- Les travaux de sécurisation pour remise en service de la petite cloche de l'église St Etienne sont en cours,
- f- L'ouverture du cabinet du Médecin s'est effectué le 04/02/2014, la fréquentation est encourageante,
- g- Comité pilotage PEDT : Mme LACHEZE prend la parole. Comme prévu lors du dernier conseil d'école, un comité de pilotage a été mis en place afin d'évaluer les différents aspects de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Enseignants, ATSEM, parents délégués, DDEN et élus se sont donc réunis le 6 février 2014 en présence de M. MEOT, Inspecteur d'Académie. Si le ressenti des enfants est positif quant au contenu des animations, il semble que le créneau horaire et la durée de ces dernières ne soient pas complètement satisfaisants du point de vue des adultes. Les enseignants souhaitent un découpage différent de la journée, avec le PEDT en fin de journée et les APC le matin avant la classe. M. MEOT propose qu'une enquête soit réalisée auprès des familles pour définir par la suite les orientations pour la rentrée 2014.
- h- Le PLU est finalisé et est entré en application au 07/02/2014,
- i- Pompiers : Départ du Chef de Centre Raphaël IMBERT, l'intérim sera assuré par M. RIZETTO, Chef de corps de Miramont, qui dirigera les deux casernes pendant 1 an, pour accompagner Florent VERDUGIER dans sa future prise de fonction,
- j- Certaines personnes se complaisent à utiliser à des fins électorales une soit disant diminution de population. Il s'avère qu'en 6 ans, nous avons subi 63 décès pour 29 naissances. Le dernier recensement effectué date de 2011, il ne tient pas compte des récentes fluctuations de population (arrivée de 4 familles au Lotissement Les Balcons de Lauzun par exemple). Il est déplorable d'utiliser le décès de nos aînés à des fins électorales,
- k- Indemnité de Vice-Président CCPL perçue par M. le Maire. Comme il s'y était engagé, ses indemnités ont entièrement été utilisées pour divers repas, manifestations et équipement communaux,
- l- D'autre part, la secrétaire de mairie n'assistant pas aux réunions du conseil municipal durant ce mandat, cela représente une économie substantielle pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

